

**Interview :** Colombe Brossel

## Quel rôle pour les collectivités locales dans l'éducation ?

Colombe Brossel est adjointe au maire de Paris en charge de la Vie scolaire et de la Réussite éducative. Elle est élue de la Ville et du Département de Paris qui sont propriétaires de l'ensemble des locaux scolaires (660 écoles et 111 collèges) et en assurent l'entretien et la bonne gestion. Mais son rôle ne s'arrête pas là. En effet, ces deux collectivités ont une compétence directe sur tous les temps péris et extra scolaires à laquelle s'ajoute nombre d'actions en matière d'accompagnement des élèves les plus fragiles.



**Depuis, maintenant trois ans, la carte scolaire a été supprimée. Quel constat faites-vous sur le terrain ?**

Concernant les collèges, on a constaté que, sur les deux premières années, l'assouplissement de la carte scolaire avait conduit à fragiliser une trentaine de collèges, tous sur le fil du rasoir. Le rectorat avait inventé un vocabulaire absolument désespérant en les nommant les « collèges dépressionnaires » du fait de leur perte d'élèves, conséquence du grand nombre de dérogations accordées, plus de 2000, les deux premières années. Cela devenait également problématique en termes de sécurité puisque l'Académie avait ouvert des classes dans des collèges, plutôt prestigieux, où la demande était importante. Cette année, le nombre de dérogation a baissé et a concerné plutôt des boursiers et des élèves porteurs de handicap.

**Les enseignants débutants sont souvent envoyés en ZEP. Dans ces établissements ne pensez-vous pas qu'il faudrait 30% d'enseignants supplémentaires pour enfin permettre aux élèves d'avoir les mêmes chances qu'à Henri IV ?**

C'est le fondement même de la politique des ZEP : mettre des moyens particuliers là où il y en a le plus besoin. C'est évident que

nombre d'établissements scolaires ont besoin de moyens supplémentaires parce que le travail ne se fait pas dans les mêmes conditions qu'ailleurs. Mais la situation sur Paris est un peu particulière. En effet, nous avons plus d'enseignants en fin de carrière que d'enseignants débutants. Mais ça n'enlève rien à votre proposition qui me paraît tout à fait légitime. Il faut réactualiser la politique menée en ZEP. Oui, il y a besoin de moyens supplémentaires. Oui, la question du nombre d'élèves par classe reste une vraie question. Et à ce niveau-là, on sent bien les conséquences des suppressions de postes notamment au collège et au lycée où les classes sont totalement surchargées et les publics en difficultés sacrifiés.

**Avez-vous la possibilité d'agir sur le nombre d'élèves par classe ?**

Il s'agit là d'une compétence unique de l'Education Nationale. C'est pour cette raison que nous avons un œil attentif sur les collèges dont nous possédons les locaux. L'évolution des effectifs résulte nécessairement d'un rapport de force y compris parce que nous sommes des interlocuteurs réguliers du Rectorat. Mais ce dialogue se construit aussi avec la communauté éducative, enseignants et parents en particulier, qui est souvent la clé du succès.

**La mairie de Paris propose une palette importante de dispositifs en termes d'éducation. Pourriez-vous nous en parler ?**

Il existe de nombreux dispositifs, comme « Action Collégiens » qui permet de mobiliser du personnel travaillant spécifiquement avec les collégiens les plus fragiles. Leur action va du soutien scolaire aux sorties en passant par l'organisation de séjours.

Ces agents sont aujourd'hui présents dans 33 établissements et nous avons l'ambition de couvrir une quarantaine de collèges où les élèves connaissent les situations sociales les plus difficiles d'ici à 2014. Nous avons également monté, en partenariat avec le Rectorat, deux structures, une troisième ouvrira en janvier 2010, qui permettent d'accueillir des collégiens exclus temporairement ou définitivement de leur établissement. Un travail autour du soutien scolaire mais aussi de médiation est fait avec l'élève et sa famille pour qu'il se rende compte des raisons pour lesquelles il a été exclu. Et puis nous proposons des ateliers type « Coup de pouce » ou « Alem » pour les élèves de primaire autour de « l'accompagnement éducatif ». Enfin nous soutenons activement les projets pédagogiques et voyages scolaires des établissements qui sont des leviers importants de la promotion de la culture, de l'art ou de la citoyenneté.

**Comment mobilisez-vous les familles ?**

C'est compliqué mais l'intérêt de ces dispositifs est justement que les élèves sont accueillis après accord de la famille. Ce travail implique qu'il y ait une présence régulière de la famille par exemple pour faire le point sur la situation de leur enfant ou lors des cérémonies de remise de diplôme, organisées en mairie d'arrondissement à la fin de certains ateliers, auxquelles sont présents les directeurs d'écoles, les personnels de l'Education Nationale, les accompagnateurs de ces ateliers, les enfants et les familles. Ce sont des moments qui permettent de réconcilier toutes ces personnes entre elles. ●

**Propos recueillis par Loubna Meliane.**



**Interview :** Colombe Brossel

## Quel rôle pour les collectivités locales dans l'éducation ?

Colombe Brossel est adjointe au maire de Paris en charge de la Vie scolaire et de la Réussite éducative. Elle est élue de la Ville et du Département de Paris qui sont propriétaires de l'ensemble des locaux scolaires (660 écoles et 111 collèges) et en assurent l'entretien et la bonne gestion. Mais son rôle ne s'arrête pas là. En effet, ces deux collectivités ont une compétence directe sur tous les temps péris et extra scolaires à laquelle s'ajoute nombre d'actions en matière d'accompagnement des élèves les plus fragiles.



**Depuis, maintenant trois ans, la carte scolaire a été supprimée. Quel constat faites-vous sur le terrain ?**

Concernant les collèges, on a constaté que, sur les deux premières années, l'assouplissement de la carte scolaire avait conduit à fragiliser une trentaine de collèges, tous sur le fil du rasoir. Le rectorat avait inventé un vocabulaire absolument désespérant en les nommant les « collèges dépressionnaires » du fait de leur perte d'élèves, conséquence du grand nombre de dérogations accordées, plus de 2000, les deux premières années. Cela devenait également problématique en termes de sécurité puisque l'Académie avait ouvert des classes dans des collèges, plutôt prestigieux, où la demande était importante. Cette année, le nombre de dérogation a baissé et a concerné plutôt des boursiers et des élèves porteurs de handicap.

**Les enseignants débutants sont souvent envoyés en ZEP. Dans ces établissements ne pensez-vous pas qu'il faudrait 30% d'enseignants supplémentaires pour enfin permettre aux élèves d'avoir les mêmes chances qu'à Henri IV ?**

C'est le fondement même de la politique des ZEP : mettre des moyens particuliers là où il y en a le plus besoin. C'est évident que

nombre d'établissements scolaires ont besoin de moyens supplémentaires parce que le travail ne se fait pas dans les mêmes conditions qu'ailleurs. Mais la situation sur Paris est un peu particulière. En effet, nous avons plus d'enseignants en fin de carrière que d'enseignants débutants. Mais ça n'enlève rien à votre proposition qui me paraît tout à fait légitime. Il faut réactualiser la politique menée en ZEP. Oui, il y a besoin de moyens supplémentaires. Oui, la question du nombre d'élèves par classe reste une vraie question. Et à ce niveau-là, on sent bien les conséquences des suppressions de postes notamment au collège et au lycée où les classes sont totalement surchargées et les publics en difficultés sacrifiés.

**Avez-vous la possibilité d'agir sur le nombre d'élèves par classe ?**

Il s'agit là d'une compétence unique de l'Education Nationale. C'est pour cette raison que nous avons un œil attentif sur les collèges dont nous possédons les locaux. L'évolution des effectifs résulte nécessairement d'un rapport de force y compris parce que nous sommes des interlocuteurs réguliers du Rectorat. Mais ce dialogue se construit aussi avec la communauté éducative, enseignants et parents en particulier, qui est souvent la clé du succès.

**La mairie de Paris propose une palette importante de dispositifs en termes d'éducation. Pourriez-vous nous en parler ?**

Il existe de nombreux dispositifs, comme « Action Collégiens » qui permet de mobiliser du personnel travaillant spécifiquement avec les collégiens les plus fragiles. Leur action va du soutien scolaire aux sorties en passant par l'organisation de séjours.

Ces agents sont aujourd'hui présents dans 33 établissements et nous avons l'ambition de couvrir une quarantaine de collèges où les élèves connaissent les situations sociales les plus difficiles d'ici à 2014. Nous avons également monté, en partenariat avec le Rectorat, deux structures, une troisième ouvrira en janvier 2010, qui permettent d'accueillir des collégiens exclus temporairement ou définitivement de leur établissement. Un travail autour du soutien scolaire mais aussi de médiation est fait avec l'élève et sa famille pour qu'il se rende compte des raisons pour lesquelles il a été exclu. Et puis nous proposons des ateliers type « Coup de pouce » ou « Alem » pour les élèves de primaire autour de « l'accompagnement éducatif ». Enfin nous soutenons activement les projets pédagogiques et voyages scolaires des établissements qui sont des leviers importants de la promotion de la culture, de l'art ou de la citoyenneté.

**Comment mobilisez-vous les familles ?**

C'est compliqué mais l'intérêt de ces dispositifs est justement que les élèves sont accueillis après accord de la famille. Ce travail implique qu'il y ait une présence régulière de la famille par exemple pour faire le point sur la situation de leur enfant ou lors des cérémonies de remise de diplôme, organisées en mairie d'arrondissement à la fin de certains ateliers, auxquelles sont présents les directeurs d'écoles, les personnels de l'Education Nationale, les accompagnateurs de ces ateliers, les enfants et les familles. Ce sont des moments qui permettent de réconcilier toutes ces personnes entre elles. ●

**Propos recueillis par Loubna Meliane.**